L'INFO-MÉNO

Édition du 18 avril 2023

Bonjour à vous, voici un bref résumé des différents sujets chauds qui seront discutés à l'assemblée générale annuelle de cette année. **Votre présence est importante**. C'est le moment où vos représentants puisent chez les membres les éléments indispensables afin de bien orienter leurs actions.

Bilan chasse et pêche 2022

Pêche 2022 :

En 2022 il y a eu une légère baisse de la fréquentation. L'omble de fontaine, en nombre et en succès de pêche, est la hausse (légère) ; pour le doré, c'est relativement stable. En contrepartie, le succès de pêche et le nombre de prises de brochets sont à la baisse. Notre projet d'ensemencement donne de bons résultats, à l'exception du lac Limite, qui sera retiré du projet en 2023.

Chasse 2022 :

Orignal : la récolte est comparable aux années restrictives antérieures (sauf 2018). On remarque une légère hausse de l'effort en 2022, mais la baisse dans la récolte n'est pas aussi marquée pour notre territoire que pour l'ensemble des autres zecs. Le succès de chasse est passé de 6,3 % en 2020 à 6,0 % en 2022 (années restrictives).

Ours : nous avons récolté deux ours mâles adultes, une femelle adulte et une femelle juvénile. Aucun ours n'a été récolté par les piégeurs.

Petit gibier: 194 gélinottes et 8 lièvres ont été récoltés en 2022.

Cerf de virginie : Aucune récolte

Ces résultats (négatifs dans d'autres secteurs de la zone 26) ont motivé le Ministère à demander une modification de réglementation pour les saisons 2024-2025. Suite au sondage électronique, nous avons adopté la position majoritaire de nos membres (91 répondants) afin de répondre en votre nom. Le délai de réponse était d'une semaine : nous devions agir avant l'AGA.

Résumé de la situation :

ZONE 26 – consultation de la Table faune régionale :

Le ministère a consulté les représentants de la Table faune régionale concernant une proposition de modification réglementaire pour la zone de chasse 26 (notre représentante est, Mme Anne Marie Pratte, dg de l'ARGZM). De concert, ils ont proposé une mesure

transitoire qui serait en vigueur dès la saison 2024**.** D'autres travaux de réflexion se poursuivront dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion pour la saison 2026. Mais dès 2024, **le ministère propose d'instaurer le tirage au sort de permis d'orignaux sans bois**. Donc, pour les zecs ayant une modalité d'interdiction du faon en même temps que la femelle (lors des années restrictives), cela ne s'appliquerait plus. Toutes les zecs seraient soumises au tirage au sort d'orignaux sans bois (femelles et faons) au niveau de la zone de chasse 26.

À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du Ministère pour connaître la suite des choses.

Modifications réglementaires pour notre zec

Mise en contexte : lors du dernier plan de gestion de l'orignal, le Ministère avait autorisé certaines dispositions réglementaires permettant aux zecs une application locale de règles particulières. Les zecs de la Mauricie ont demandé au Ministère que le coffre d'outils réglementaires soit reconduit dans le prochain plan de gestion de l'orignal. Ces règles particulières sont adoptées par les membres. Donc les membres de notre zec devront adopter ces prescriptions spéciales lors d'une assemblée générale. Ces dernières ont pour objectif de bonifier la réglementation afin de mettre de l'avant des mesures permettant la protection de l'espèce afin d'assurer la pérennité de l'activité de chasse.

En attendant le nouveau plan de gestion de l'orignal prévu pour la saison 2026, il est possible pour les zecs d'agrémenter les règles par des dispositions particulières pour les saisons 2024 et 2025.

Proposition A : Diminuer la durée de la chasse arc/arbalète à 9 jours consécutifs à partir du jour de l'ouverture.

Proposition B : Diminuer la durée de la chasse à l'arme à feu à 9 jours consécutifs à partir du jour de l'ouverture.

Peu importe le résultat du vote, le fait de participer à l'exercice démontre au Ministère votre sensibilité à la protection de l'espèce et votre désir d'évaluer la possibilité d'implanter des mesures spéciales. Venez nous donner votre opinion et lancer la discussion pour le prochain plan de gestion, qui devrait être en application pour un minimum de 10 ans (2026-2036).

L'INFO-MÉNO

Édition du 18 avril 2023

Demande de modification aux règlements de notre corporation :

Les modifications suivantes vous seront proposées afin d'harmoniser notre réglementation en fonction de la réalité de certains de nos membres tout en demeurant dans le cadre législatif.

Proposition pêche : demander que la période de pêche blanche soit allongée à trois semaines incluant les semaines de relâche de Québec et de la Mauricie (incluant Estrie, Montréal, etc.).

Proposition camping : modifier le règlement afin d'inclure « connaissance déjà utilisateur de la zec » à l'article 2, section transfert de bail.

Proposition de modification aux règlements généraux : modifier le règlement afin de permettre de tenir nos assemblées générales annuelles au cours du mois d'avril, à l'exception de la fin de semaine de Pâques.

Opérations forestières & exploration minière

Il n'y a pas eu de grand développement, mais nous serons en mesure de vous donner un bilan de ces dossiers; surtout celui des opérations forestières suite au dépôt de notre résolution, adoptée lors de l'AGA 2022.

Évidemment tous les autres points mentionnés à l'ordre du jour seront traités. Nous espérons vous rencontrer en grand nombre dimanche prochain le 23 avril à 13h à la salle communautaire Lupien (1071, chemin de la Vigilance, Shawinigan, G0X 1L0)

Au plaisir,

Votre conseil d'administration.